

CAHIER DES CHARGES
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MARC BOURHIS
ANNEE 2015

Etabli en application du code des marchés publics
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est d'aménager la cour de l'Ecole Marc Bourhis. Le marché est composé de deux lots qui se décomposent de la façon suivante :

- **Lot n°1** : Aménagement de cours, d'un parking et d'un cheminement PMR
- **Lot n°2** : La fourniture et la pose d'un jeu et de son sol amortissant et d'un panneau de basket

Le descriptif de la prestation est le suivant :

Lot n°1 : le remplacement de l'enrobé existant par un nouveau revêtement :

L'objet de ce lot est de remplacer l'enrobé de la cour de l'Ecole Marc Bourhis. Les travaux devront impérativement être réalisés cet été, en période de vacances scolaires, entre le 6 juillet et le 14 août 2015, de façon à ce que les enfants puissent en bénéficier à la rentrée.

Le marché est composé d'une solution de base mais reste ouvert à toute variante que le candidat souhaiterait proposer.

La solution de base consiste à remplacer l'enrobé existant par un nouveau revêtement tout en conservant les quatre arbres de la cour. Le candidat devra garantir la pérennité des arbres et du revêtement. Il pourra pour se faire, proposer des barrières anti racines ou d'autres solutions...

Variante (s) : Le candidat peut proposer une ou des solution(s) différente(s), notamment pour l'aménagement de la zone centrale de la cour élémentaire comprenant les 4 arbres (voir annexe). Il peut ainsi faire des propositions permettant de conserver ou de ne pas conserver les arbres avec un sol adapté à la solution proposée.

Dans tous les cas, la sécurité des enfants jouant dans la cour devra être assurée (pas d'obstacles dangereux au sol, si présence de dénivelés ceux-ci seront en pente douce, etc.).



Un plan topographique est fourni en annexe.

Une visite sur place est obligatoire, à cet effet, veuillez prendre contact avec M. LE DANTEC Jacky, Directeur Adjoint des Services Techniques au 02.98.50.95.90.

Le détail quantitatif de ces travaux est le suivant. Ce détail est fourni à titre indicatif et descriptif.

Cour élémentaire	Unité	Quantité
Découpe de chaussée	ml	150
Dépose et évacuation des surfaces plastiques de l'ancienne aire de jeux	m2	70
Rognage de souche 10 cm sous le niveau du sol	u	20
Dépose et repose d'un ensemble de panneaux de basket y compris fondation en béton	u	1
Fondations béton pour fixation d'un but et d'un panneau de basket (fourni et posé ensuite par le lot n°2)	F	1
Dépose des bordures P1	ml	35
Fourniture et pose de bordures P1	ml	50
Fourniture et pose de pavé 14*14	ml	90
Dépose de grilles existantes	u	7
Fourniture et pose de grilles 50*50 PMR	u	7

Rabotage des surfaces enrobé	m2	1780
Décaissement de chaussée	m2	1780
Réglage des fonds de forme	m2	1780
Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5	T	640
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/6	T	270
Fourniture et mise en œuvre de sable stabilisé gris	m2	70
Cour maternelle	Unité	Quantité
Rabotage des surfaces enrobé	m2	140
Décaissement de chaussée	m2	140
Réglage des fonds de forme	m2	140
Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5	T	41
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/6	T	23
Parking de l'école maternelle	Unité	Quantité
Découpe de chaussée	ml	32
Décaissement pour création de chaussés	m2	125
Réglage des fonds de forme	m2	125
Fourniture et mise en œuvre de bordures T2	ml	40
Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5	T	110
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/6	T	27
Fourniture et mise en œuvre de béton sur 15 cm	m2	18

Cheminement PMR école maternelle	Unité	Quantité
Découpe de chaussée	ml	18
Dépose des bordures	ml	18
Décaissement pour création de trottoir	m2	125
Réglage des fonds de forme	m2	125
Fourniture et mise en œuvre de bordure P1	ml	82
Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5	T	72
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/6	T	18
Fourniture et mise en œuvre de pépité y compris la préparation du support	m2	22

Lot n°2 : la fourniture et la pose d'un jeu et de son sol amortissant et d'un panneau de basket :

La pose devra impérativement être réalisée cet été, en période de vacances scolaires, de façon à ce que les enfants puissent en bénéficier à la rentrée.

Le descriptif technique est le suivant :

- Le jeu devra être composé d'une tour, d'une passerelle, d'un toboggan, d'un mur d'escalade et d'une barre de pompier. Le fournisseur pourra proposer d'autres modules.
- le panneau de basket sera d'une hauteur de 2.60 m conforme au Code du Sport et à la norme EN. La fourniture, la pose et le test de stabilité devront être conforme au décret 96-495 du 4 juin 1996.
- Le jeu sera en acier, stratifié, lamellé collé, polyester ou autre.
- Le jeu est destiné à un public de 6 à 11 ans.

- Le jeu et le sol amortissant devront respecter les normes en vigueur : EN 1176.
- La surface de la dalle amortissante sera d'environ 40m² pour une hauteur de chute maximale de 1,50m. Le sol pourra être multicolor.
- le titulaire du lot devra installer à sa charge un panneau d'information.

ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION

Les travaux devront impérativement être réalisés cet été, en période de vacances scolaires, entre le 6 juillet et le 28 août 2015, de façon à ce que les enfants puissent en bénéficier à la rentrée.

Le lot n°1 démarrera le 06 juillet. Les travaux devront impérativement être terminés pour le 14 août. Le candidat devra indiquer clairement sur sa réponse la durée totale de chantier pour la cour élémentaire, dont dépend le démarrage du lot n°2.

Le lot n°2 démarrera une fois que les travaux d'aménagement de la cour élémentaire seront terminés (lot n°1), c'est à dire au mieux le 27 juillet et au plus tard le 10 août. Les prestations du lot n°2 devront être terminées au plus tard le 28 août.

Une pénalité de 50€ sera appliquée par jour de retard en cas de non-respect de ce délai de réalisation.

Le dossier de candidature devra préciser les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations.

ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu jusqu'à la réception sans réserve des travaux.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 7 : DELAI ET REGLEMENT

Les demandes de paiement devront parvenir en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Mairie de Trégunc
CS 40100
29910 TRÉGUNC

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées de manière identique pour chacun des trois candidats (courrier, fax, mail ou audition).

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

L'offre sera appréciée en fonction :

Lot n°1 : le remplacement de l'enrobé existant par un nouveau revêtement :

- **de la valeur technique : 60%.** La valeur technique sera appréciée en fonction de
 - la proposition technique globale 20% ;
 - la prise en compte, la ou les solution(s) et les engagements pris sur la pérennité des arbres existants ou à planter (durée de vie) ainsi que la pérennité du revêtement autour de ces arbres existants ou à planter 20 %,
 - la durée d'exécution des travaux pour l'aménagement de la cour extérieure 20%.

- **du prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : $((\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 40)$)

Lot n°2 : la fourniture et la pose d'un jeu et de son sol amortissant :

- **de la valeur technique : 60%.** La valeur technique sera appréciée en fonction de la durée de garantie (25%), du matériau proposé (25%) et du service après-vente (10%).

- **du prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : $((\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 40)$)

ARTICLE 9 : TARIFS

Le prix proposé est ferme et forfaitaire.

Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

ARTICLE 10 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE : mercredi 17 juin 2015 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Les candidats devront impérativement fournir pour les deux lots :

- **L'acte d'engagement renseigné, daté et signé**
- **Le présent cahier des charges daté et signé**
- **Le descriptif technique de la prestation.**

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87. Fax : 02 98 50 95 96, ou mail anna.bouvier@tregunc.fr et pour tout renseignement d'ordre technique pour le lot n°1 à Jacky LE DANTEC, Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90, pour le lot n°2 à Bertrand TROALEN, Service Enfance Jeunesse, Tél : 02.98.50.25.26

Fait à Trégunc, le

Accepté le ,

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Titulaire